Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20261013-D_26_05_08-DE

Pacé
ville & nature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 13 10 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M.	DEPOUEZ Hervé
Mme	LE MARCHAND Régine
M.	BOUFFORT Bertrand
Mme	BOISNARD Karine
M.	BAURY Samuel
Mme	LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M.	CHARDIGNY Thomas
Mme	LE GALL Josette
M.	GARNIER Michel
M.	MOKHTARI Mustafa
M.	BABOU Cyprien
M.	ANDRÉ Sylvain
M.	BAUDY Jérôme
Mme	HERCEG GALESNE Zlatka
M.	GUILLEMET Eric
Mme	PAIMPARAY KANY Véronique
Mme	YSOPE Carine
M.	PERRUDIN Gildas
Mme	MONTESINOS Esther
Mme	CHARLÈS Mathilde
Mme	BRENDEL Charlotte
Mme	BROSSERON Christine
M.	LE MARCHAND Julien
M.	ROUAULT Philippe
M.	PHILOUX Pascal
M.	CHAIZE Alain
Mme	QUEMENER Anne Marie
Mme	ROBIN Amélie
Mme	CHARRIER Catherine
M.	DESMOULIN Gil
M.	JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 06/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :
M.BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. LE MARCHAND Julien.
Mme D'HEROUVILLE Véronique a donné pouvoir à M. CHARDIGNY Thomas.

Étaient absents :
M. DESMOULIN Gil jusqu'à 20H40.

Secrétaire de séance :
Mme Nathalie Lefebvre Bertin

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20261013-D_26_05_08-DE

05/08- 13 octobre 2026

Rapport d'activité de la gestion et l'exploitation de la télédistribution 2025

Le rapporteur,

- rappelle que le conseil municipal a confié pour une durée de 6 ans, à compter du 1er avril 2024, les prestations de gestion, d'exploitation et de maintenance de la télédistribution à la société GER TV, dans le cadre d'une concession de service public.
- présente à la commission le rapport de GER TV sur la gestion de la télédistribution pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, les comptes de l'exercice considéré, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

***Vu** le code Général des Collectivités Territoriales,*

***Considérant** l'examen du rapport par la commission « Administration générale et Finances » du 07 septembre 2026,*
***Considérant** l'examen du rapport par la « commission consultative des services publics locaux » du 10 septembre 2026,*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :
du rapport de GER TV sur la gestion de la télédistribution pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

AUTORISE :
le maire à signer tout acte administratif afférent.

Quorum réuni : 31 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Nathalie LEFEBVRE-BERTIN.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE (Ille-et-Vilaine)